

Procédure de recrutement des Porteurs de Projets

Processus de recrutement des porteurs de projet

1. Définition de l'annonce, des moyens mis à disposition, du type de production envisageable, du cadre général du test.
2. Lancement officiel de l'annonce et recherche dans les réseaux des candidats potentiels.

Phases pilotées par **Ilots Paysan**, en concertation avec les partenaires techniques

3. Rencontre des candidats intéressés

Phase piloté par le **Comité Technique** : GRAB, Terre de lien, Ilot Paysans, AFOCG, **Techniciens de la Communauté de Communes**

Première rencontre : vérifier que le test est adapté au porteur de projet

Phase individuelle avec PP ou accueillant pour aider l'accompagnateur à vérifier la pertinence d'un test (prérequis, remarques objectives ou subjectives permettant de savoir si on est en présence d'un test/lieu test potentiel...)

Temps de réflexion de la part du PP = écriture d'une FICHE projet (projet, objectifs (qu'est-ce que j'ai envie de tester, le test ce serait quoi pour moi...))

Rencontres suivante : affinage du projet de test

Doit définir le projet qu'il veut tester et ce qu'il veut tester dans ce lieu.

- Quelle production, chiffrage, type de vente...
- Quel type de compétence, quels éléments personnels à approfondir...

Processus d'accompagnement du Porteur de Projet dans l'élaboration de son projet conduit par **Ilots Paysan** et les partenaires techniques

Phase piloté par le **Comité Recruteur** : GRAB, Terre de lien, Ilot Paysans, AFOCG, **Techniciens et élus de la Communauté de Communes**

Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir un ou plusieurs représentants parmi les membres de la Commission Environnement et/ou les Vice-Présidents

4. Validation en comité de pilotage du recrutement du/des porteur(s) de projet
Analyse des différentes candidatures, décision collective.

Décision collégiale du **Comité Recruteur**, en l'absence du porteur de projet

Vigilance d'Ilots paysans

Vérifier que le porteur de projet :

- est apte à travailler de manière autonome et dispose d'une expérience suffisante pour mener à bien son test.
- Qu'il a un projet précis à tester (chiffrage préalable et description précise du projet).
- Que dispositif ne mettra pas le porteur de projet en danger (humainement et financièrement).

Profils des porteurs de projet recrutés

- Ont la capacité technique d'assumer de manière autonome la conduite du verger,
- En mesure de présenter un projet précis de test, business plan du test
- En situation financière permettant d'assumer les dépenses courantes liées à la gestion du verger.
- En accord avec le cadre proposé par l'espace-test (cf dans la convention).

Présentation du ou des porteurs(s) de projet retenu(s) en **Commission Environnement / Conseil Communautaire**